

Présentation des résultats du Forum de Dialogue des Autorités Locales et Régionales
Au Sommet UA-UE des Chefs d'Etat et de Gouvernement
Abidjan, 29-30 novembre 2017

Excellences, Mesdames et Messieurs les Présidents,

Permettez-moi, d'entrée de jeu, de vous remercier d'avoir accordé au Forum des Collectivités Territoriales de l'Union Africaine et de l'Union Européenne, l'opportunité de présenter les conclusions de leurs travaux tenus à Abidjan le 27 novembre 2017, à la veille de votre Sommet.

J'ai été choisi pour présenter ces conclusions en ma qualité de Secrétaire Général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, l'Organisation Panafricaine des gouvernements locaux dont le siège est sis à Rabat, la capitale du Royaume du Maroc

Excellences,

Les dirigeants des collectivités locales et régionales de l'Union Africaine et de l'Union Européenne me chargent de vous transmettre six messages :

Premier Message

La plupart des difficultés que traversent nos deux régions sont la conséquence du sentiment des citoyens de nos deux régions selon lequel la gouvernance des deux unions et de leurs pays membres n'est pas appropriée. Pour corriger ce sentiment, il faut restaurer la confiance entre le citoyen et les pouvoirs publics. Les dirigeants des collectivités territoriales étant les autorités publiques les plus proches des populations, sont bien placés pour reconstruire les relations de confiance entre les populations et le gouvernement, à condition qu'ils soient habilités à le faire. Ce premier message a pour objet de vous convaincre qu'un Etat fort et centré sur les populations est un Etat fortement décentralisé et qu'une décentralisation efficace est l'un des meilleurs moyens pour améliorer la gouvernance publique de nos pays et de nos unions.

Deuxième Message

Il est temps de changer le paradigme du développement : nos deux régions ne parviendront à relever les défis du changement climatique et à mettre en œuvre les objectifs de développement durable - y compris l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 -, que si elles s'engagent dans la voie de la transition vers un développement durable et inclusif. Cette transition devrait être au cœur du partenariat entre l'Union Africaine et l'Union Européenne. Les collectivités locales et régionales jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de ce changement de paradigme, dans la mesure où elles sont l'espace où ce changement peut entraîner le plus facilement le développement d'économies locales durables et inclusives ainsi que la création d'emplois, contribuant ainsi à redonner l'espoir aux jeunes qui constituent l'énergie vitale de nos territoires. Les collectivités locales et régionales sont aussi l'espace de validation de l'atteinte des résultats de l'Agenda de la transformation structurelle de l'Afrique, du Nouveau Consensus Européen pour le Développement et de la mise en œuvre des agendas de développement durable et du changement climatique adoptés par la communauté internationale.

Troisième Message

Il est nécessaire de promouvoir un désir d'unité et de partenariat au sein et entre les populations de l'Union Africaine et de l'Union Européenne. A cet effet, le citoyen au niveau local devrait faire partie intégrante de la dynamique de développement et d'intégration, à l'intérieur de chaque région comme entre les deux régions. D'où la nécessité de reconnaître les collectivités locales et régionales qui représentent ces populations là où elles vivent, comme la pierre angulaire de la refondation de l'Etat et de l'intégration régionale. Ces collectivités



devraient en conséquence être incluses dans les discussions de tout accord de partenariat entre l'Union Africaine et l'Union Européenne, et cela dès le démarrage de telles discussions.

Quatrième Message

Le partenariat devrait contribuer à renforcer un dialogue politique d'égal à égal, entre l'Union Africaine et l'Union Européenne. Pour cela, les collectivités territoriales des deux régions en appellent à l'Union Européenne afin qu'elle traite désormais l'Afrique comme une seule entité, et de ne pas maintenir la division artificielle entre les pays africains riverains de la Méditerranée et les pays d'Afrique subsaharienne. Elles demandent également que tout nouvel accord de partenariat qui succèdera à l'Accord de Cotonou à partir de 2020 soit négocié entre les institutions de l'Union Africaine et de l'Union Européenne, qui sont les représentantes politiques légitimes des deux régions.

Cinquième Message

Pour les dirigeants des collectivités locales et régionales des deux régions, il est nécessaire de procéder à une révision radicale du discours sur la migration, et à un changement de perspective dans la gestion de cette question, en passant d'une narration négative et principalement axée sur la sécurité, vers une narration plus positive et axée sur le développement. La migration est intrinsèquement liée à l'histoire de l'humanité. La mondialisation et la migration sont les deux faces d'une même médaille. Les villes et les territoires sont les points de départ et d'arrivée des flux migratoires. Les dirigeants des collectivités territoriales des deux continents devraient donc être en première ligne dans la gestion des migrations. Ces dirigeants lancent un appel en vue d'une révision en profondeur de la politique migratoire de l'Union Européenne, et encouragent l'Union Africaine à en définir une ; la meilleure option étant que les deux unions conviennent d'une politique commune UA-UE-de la migration.

Sixième Message

Compte tenu de leur rôle prépondérant dans la mise en œuvre des agendas nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux, les collectivités territoriales soulèvent la question de leur accès au financement pour remplir leur mandat. En premier lieu, elles demandent une répartition équitable des ressources financières publiques entre les différents niveaux de la gouvernance publique. Elles préconisent également que le partenariat UA-UE soit appuyé par un instrument juridique et financier unique et calibré en cohérence avec les ambitions du nouveau partenariat UA-UE. Elles souhaitent qu'au moins 20% des ressources de cet instrument ciblent les villes et territoires d'Afrique, en utilisant, le cas échéant, les mécanismes de la coopération décentralisée développés entre les collectivités territoriales des deux régions. Elles saluent également la mise en place du plan d'investissement extérieur proposé par l'UE, auquel les collectivités locales et régionales devraient avoir un accès direct afin qu'elles puissent relever les défis de l'urbanisation rapide, du changement climatique, des investissements, et de la transition vers un développement local inclusif et durable. Les collectivités territoriales des deux régions demandent l'organisation de dialogues politiques réguliers autour de la question du financement du développement, auxquels dont elles devraient participer et apporter leur contribution, car elles ont un intérêt particulier pour ce qui importe le plus : l'amélioration des conditions de vie des populations à la base, afin que personne ne soit laissé à la traîne.

La voie à suivre

Les dirigeants des collectivités locales et régionales de nos deux unions s'engagent à travailler la main dans la main avec les Etats, et à jouer leur partition en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, du Nouveau Consensus de l'Union Européenne pour le Développement, ainsi que de l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable, le Protocole de Sendai sur la Gestion des Risques de Catastrophes et l'Accord de Paris sur le changement climatique, et du Nouvel Agenda Urbain Mondial.



À cet égard ils demandent de passer de la proclamation d'engagements à la mise en œuvre de mesures concrètes ayant un impact sur la vie quotidienne des populations à la base.

À cette fin, les dirigeants des collectivités locales et régionales de l'UA et de l'UE ont adopté une feuille de route pour leur action commune, dont les grandes étapes à court terme comprennent :

1. L'élaboration d'une Charte commune des collectivités territoriales de l'UA et de l'UE sur l'égalité des genres, en s'appuyant sur les instruments existants au niveau des deux unions. Pour commencer à travailler sur cette question, une première réunion se tiendra à Bilbao, en Espagne, au cours du premier trimestre de 2018, entre le réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA) et le réseau des femmes du Conseil des Communes et Régions Européennes (CCRE).
2. L'organisation d'un sommet sur le changement climatique en mars 2018 à Yamoussoukro ici en Côte d'Ivoire, afin de remobiliser les coalitions territoriales pour le climat et l'énergie en Afrique et en Europe, notamment en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national définies par les différents pays pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Par ailleurs, des efforts seront déployés pour amener de plus en plus de collectivités locales africaines à adhérer à la Convention des Maires sur le climat et l'énergie et à unifier les Conventions Méditerranéennes et Subsahariennes en une seule Convention Africaine des Maires sur le Climat et l'Energie, qui devrait être lancée lors du Sommet Africités qui se tiendra du 4 au 8 décembre au Maroc.
3. Le lancement d'un programme d'échange de jeunes des collectivités locales et régionales UA-UE, qui interviendra lors du Sommet Africités. Ce programme d'échange de jeunes vise à cultiver de nouvelles relations et de nouveaux engagements en vue de développer l'amitié et la solidarité entre les jeunes des deux régions, en créant le désir de travailler ensemble et de contribuer à résoudre les problèmes quotidiens au niveau des villages, villes et territoires de nos régions ; mais également en vue de promouvoir les échanges culturels et artistiques entre nos deux régions. Ce programme devrait être appuyé politiquement et financièrement par nos deux unions et nos pays respectifs. Son efficacité dépend de la révision des conditions de délivrance de visa d'entrée pour les jeunes dans les différents pays d'accueil.
4. Le développement d'une plateforme Internet référençant les meilleures pratiques des collectivités locales et régionales sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, des plans d'action sur le changement climatique et des initiatives de transition vers un développement durable et inclusif. Cette plate-forme contribuera à stimuler l'échange d'expériences, l'analyse comparative et l'apprentissage par les pairs.
5. La publication d'un guide sur les instruments et mécanismes de financement accessibles aux collectivités territoriales, pour favoriser des informations et des appuis mutuels

Pour le Forum des Collectivités Locales et Régionales UA-UE

Jean Pierre Elong Mbassi
Secrétaire Général
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
elongmbassi@uclga.org

